



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/318

Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations suivantes :
Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules - Signature d'une convention d'application avec Lyon
Athlétisme et CRO Lyon Boules

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/318 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SUIVANTES : LYON ATHLETISME ET CRO LYON BOULES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION AVEC LYON ATHLETISME ET CRO LYON BOULES (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2013-2014.

Je vous rappelle que ces subventions ont été validées après concertation avec l'ensemble des adjoints aux sports des neuf arrondissements et l'Office des Sports de Lyon.

Cette répartition avait été ajustée au plus proches des besoins des clubs.

1) L'Association Lyon Athlétisme a reçu au titre de l'année 2014 une subvention de 46 000 €, subvention versée dans le cadre d'une convention de partenariat dont la date d'expiration est fixée au 30 juin 2015.

Nous avons observé que le montant de cette subvention ne correspondait pas « au mieux » à la réalité de ses activités. En effet, l'Association Lyon Athlétisme a dû faire face aux frais de déplacement des 90 athlètes de l'association qui se sont qualifiés pour la finale N1A des Championnats de France Interclubs à Lens, le 18 mai 2014.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 € soit allouée à l'Association Lyon Athlétisme pour financer cette prise en charge.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention d'application n° 3 à la convention de partenariat déjà conclue avec cette association.

2) L'Association CRO Lyon Boules a reçu au titre de l'année 2014 une subvention de 20 000 €, subvention versée dans le cadre d'une convention de partenariat dont la date d'expiration est fixée au 30 juin 2015.

Nous avons observé que le montant de cette subvention ne correspondait pas « au mieux » à la réalité de ses activités. En effet, l'Association CRO Lyon Boules a dû faire face aux frais de déplacement en Italie (le 3 mai 2014) et en Croatie (le 31 mai 2014) de son équipe première qualifiée en Coupe d'Europe des Clubs.

Je vous propose qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € soit allouée à l'Association CRO Lyon Boules pour financer cette prise en charge.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de signer une convention d'application n° 3 à la convention de partenariat déjà conclue avec cette association.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 000 € est allouée à Lyon Athlétisme pour la prise en charge des frais de déplacement de 90 athlètes de l'association, qualifiés pour la finale N1A des Championnats de France Interclubs à Lens.

2. Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € est allouée à CRO Lyon Boules pour la prise en charge des frais de déplacement en Italie et en Croatie de son équipe première qualifiée en Coupe d'Europe des Clubs.

3. La convention d'application n° 3 à la convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Athlétisme, est approuvée.

4. La convention d'application n° 3 à la convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association CRO Lyon Boules, est approuvée.

5. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

6. Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2014, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT